

➤ LA PROTECTION SOCIALE UN CHOIX DE SOCIÉTÉ, VERS UNE PROTECTION SOCIALE DE HAUT NIVEAU

La protection sociale permet d'assurer à l'ensemble de la population une protection contre tous les aléas de la vie de la naissance à la mort et leurs conséquences en termes de perte ou de diminution des revenus, de perte ou d'absence d'autonomie.

Ces diminutions de ressources (du fait de la maladie, du chômage, de la maternité, de l'invalidité) peuvent être provisoires ou définitives, liées à l'âge (retraite ou perte d'autonomie), le résultat d'un accident de la vie ou du travail ou liées à un handicap.

LES VALEURS :
UNICITÉ, UNIVERSALITÉ,
SOLIDARITÉ ET DÉMOCRATIE

L'être humain est au cœur de notre système de protection sociale qui repose sur 4 principes clés d'une philosophie humaniste portée par le Conseil National de la Résistance.

Unicité :

C'est une institution unique qui doit couvrir l'ensemble des risques sociaux, que sont la maladie, la vieillesse, décès, invalidité accidents du travail...

Universalité :

La couverture doit être étendue à tous les citoyens

Solidarité :

Solidarité intergénérationnelle, solidarité bien-portants / malades, financée par les richesses créées par le travail.

Démocratie :

La gestion doit être l'œuvre des assurés eux-mêmes.



**UN FINANCEMENT
FONDÉ SUR LE TRAVAIL**

« DE CHACUN SELON SES MOYENS
À CHACUN SELON SES BESOINS »

Le financement de la Sécurité sociale n'est pas un coût mais une richesse garant du développement de toute la société. Toutes les structures assurant notre protection sociale ne sont pas financées de la même manière : Le régime général de Sécurité sociale et l'assurance chômage (en octobre 2018 ces dernières sont supprimées !) sont financées par des cotisations salariales et patronales qui constituent notre salaire dit socialisé. En 1991, s'y ajoutent la CSG, et en 1996, la CRDS. La protection sociale complémentaire est financée par des cotisations déterminées par les « partenaires sociaux » dans le cadre de la gestion paritaire (Institutions de retraites complémentaires, de prévoyance ou mutuelles).

LA CGT PROPOSE :

- Hausse des salaires
- Suppression des exonérations de cotisations sociales
- Taxation des mouvements spéculatifs
- Intégrer dans la Sécurité sociale les risques liés à la dépendance et la perte d'autonomie
- Retour aux élections des administrateurs salariés par les salariés
- Le « 100% sécu »